



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SAVOIE

Direction des Collectivités
Territoriales et de la
Démocratie Locale

Bureau de la démocratie
locale et de l'utilité publique

ARRETE PREFECTORAL
fixant la liste des candidats
pour le premier tour des élections législatives
le 11 juin 2017

dans la 1ère circonscription
du département de la Savoie

LE PREFET DE LA SAVOIE

Chevalier de l'Ordre National de la Légion d'honneur,

VU l'article R. 101 du code électoral ;

VU l'ordonnance n°2009-935 du 29 juillet 2009 portant répartition des sièges et délimitation des circonscriptions pour l'élection des députés ;

VU le décret n° 2014-272 du 27 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département de la Savoie ;

VU le décret n° 2017-616 du 24 avril 2017 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée Nationale ;

VU les candidatures régulières déposées en préfecture ;

CONSIDERANT que la première circonscription du département de la Savoie est constituée par les cantons suivants : Aix les Bains 1 (canton n°1), Aix les Bains 2 (canton n°2), Bugey Savoyard (canton n°6), La Motte Servolex (canton n°12) et Pont de Beauvoisin (canton n°14 - partie) ;

CONSIDERANT que la première circonscription du département de la Savoie est constituée par les communes suivantes : Aiguebelette le Lac, Aix les Bains, Attignat Oncin, Avressieux, Ayn, Belmont Tramonet, Billième, Bourdeau, Brison Saint Innocent, Champagneux, Chanaz, Chindrieux, Conjux, Corbel, Domessin, Drumettaz Clarafond, Dullin, Entrelacs, Entremont le Vieux, Gerbaix, Grésin, Grésy sur Aix, Jongieux, La Balme, La Bauche, La Biolle, La Bridoire, La Chapelle du Mont du Chat, La Chapelle Saint Martin, La Motte Servolex, Le Bourget du Lac, Le Montcel, Lépin le Lac, Les Echelles, Loisieux, Lucey, Marcieux, Méry, Meyrieux Trouet, Motz, Mouxy, Nances, Novalaise, Ontex, Pont de Beauvoisin, Pugny Chatenod, Rochefort, Ruffieux, Serrières en Chautagne, Saint Alban de Montbel, Saint Beron, Saint Christophe la Grotte, Saint Franc, Saint Genix sur Guiers, Saint Jean de Chevelu, Saint Jean de Couz, Saint Maurice de Rotherens, Saint Offenge, Saint Ours, Saint Paul sur Yenne, Saint Pierre d'Alvey, Saint Pierre de Curtille, Saint Pierre de Genebroz, Saint Pierre d'Entremont, Saint Thibaud de Couz, Sainte Marie d'Alvey, Traize, Tresserve, Trévingnin, Vérel de Montbel, Verthemex, Vions, Viviers du Lac, Voglans, Yenne.

Sur proposition de Monsieur le sous préfet d'Albertville, secrétaire général par intérim

ARRETE

ARTICLE 1er : La liste des candidats et de leur remplaçant pour le premier tour de l'élection des députés à l'Assemblée Nationale est arrêtée conformément au tirage au sort du vendredi 19 mai 2017:

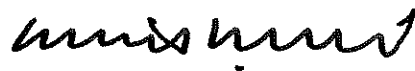
Panneau	Candidat	Suppléant
1	DELSART Marie-Françoise	NANTOIS Franck
2	EXERTIER Frédéric	ALLOUCHERY Julie
3	BONNAMOUR Thierry	JEGONDAY Sophie
4	DORD Dominique	BARBIER Marie-Claire
5	DUPERRON Véronique	DEMEURE Alexandre
6	BRUNETTI Fatiha	SCHEIDECKER Dominique
7	SCHWAB Claire	DAMOUR Shane
8	DEGOIS Typhanie	FERRANDIZ Thierry
9	CHRETIEN Jean	CHRETIEN Estelle
10	CARRON Caroline	BES Henri
11	PETIT Raphaëlle	MÉTRAL Damien
12	SOCQUET-JUGLARD Sylvain	GROUES Daniel
13	CHAUVEAU Jean-Pierre	LAGUT Joël

ARTICLE 2 : Le numéro de panneaux des emplacements d'affichage affecté aux candidats correspond au numéro du tirage au sort visé à l'article 1 du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le sous-préfet d'Albertville, secrétaire général par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en préfecture et notifié aux maires de la première circonscription pour affichage en mairie et dans chaque bureau de vote.

CHAMBERY, le 19 mai 2017

LE PRÉFET,



Denis LABBÉ